



DECISION N°2026-05
Marché de travaux de renouvellement du réseau
d'assainissement à Falaise – rue du Moulin Bigot et
rue des Maisons blanches – Avenant n°1

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°78/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu la décision n°D-2025-32 du 30 juin 2025 décidant de conclure un marché de travaux concernant le renouvellement du réseau d'assainissement à Falaise, Rues du Moulin Bigot et des Maisons blanches avec la société SASU BERNASCONI TP ;
- Considérant les sommes qui seront inscrites au budget assainissement 2026 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure un avenant n°1 au marché de travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées à Falaise avec la société BERNASCONI pour un montant 189 219,00 € HT afin de prendre en compte des travaux complémentaires.

ARTICLE 2

Le montant global du marché de travaux est porté de 284 405,00 € HT à 473 624,00 € HT soit 568 348,80 € TTC, soit une évolution du marché de base HT de 66,53 %.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

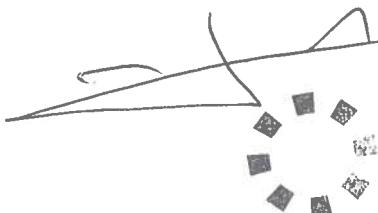
Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
6.02.2026

Et de sa transmission en Préfecture le
5.02.2026

Fait à Falaise, le 4.02.2026

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL


Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE